



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
mairie.bengy@orange.fr

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mardi 27 février 2024

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

La séance du conseil municipal du 27 février 2024 est composée des délibérations ci-dessous :

N° 01/27-02-2024

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 80 000 €

Le maire,

Denis DURAND.



R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15
Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 23/02/2024
Date d'affichage : 23/02/2024

Nombre de membres votants : 8

Suffrages exprimés : 10

SÉANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024

Délibération n° 01/27-02-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 27 février, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉS : M. Guy GAUDRY, M. Jean-François GARREAU, M. Adrien LASTERNAS et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS et M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 80 000 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les recettes attendues dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023 n'ont pas toutes été perçues à ce jour.

Afin d'honorer toutes les créances, il est nécessaire de recourir au renouvellement de la ligne de trésorerie de 80 000 €, supportée par le budget service assainissement, le montant des recettes attendues s'élevant à 100 692,80€.

En vue de cette opération, Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il a sollicité le Crédit Agricole Centre Loire afin de procéder à ce renouvellement.

Après étude, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Crédit Agricole Centre Loire :

Offre : CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Montant : 80 000 €

Durée : 12 mois

Taux : 3,943 % (Euribor) + 0,78

Commission d'engagement : 200 €

Frais de dossier : 80 €

- Autorise le maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

10 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DUFAYE

Le ~~28~~ **28** FEV. 2024

La secrétaire de séance

Ghislaine LEGROS.

Le **28** FEV. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le **29** FEV. 2024

Transmis au contrôle de légalité le **29** FEV. 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20240227-01-27-02-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2024

Publication : 28/02/2024

